

Département de l'Ain

Commune de Culoz

DECISION DU MAIRE

Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Franck ANDRE-MASSE, Maire de Culoz 01350

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22-4°

Vu la délibération du Conseil Municipal de CULOZ en date du 26 mai 2020, rendue exécutoire,

Vu le réseau fibre optique privé de la commune de Culoz ;

Considérant que la fibre optique privée de la commune emprunte, pour partie les fourreaux de l'opérateur Orange,

Considérant que l'utilisation des fourreaux de l'opérateur nécessite le paiement d'une location,

Considérant que le réseau a été déployé par l'entreprise Eiffage Energie Systems qui collecte pour le compte d'Orange le loyer annuel,

DECIDE :

Article 1 : un contrat de location des réseaux Orange est conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS – TELECOM SUD EST sise Rue de Mario et Monique PIANI, 69480 AMBERIEUX pour un montant annuel de 1603 € HT/an. Un montant de 1638,84 € HT correspondant aux frais de gestion sera appliqués uniquement en 2021.

Le contrat de location est conclu pour une durée de 1 an à partir de la date de signature. Il sera ensuite renouvelé d'année en année par tacite reconduction.

Toute modification de liaison optique, que ce soit par suppression ou adjonction, fera l'objet d'un avenant constatant d'un changement intervenu.

Article 2 : la présente décision deviendra exécutoire après transmission en sous préfecture de Belley, affichage et donnera lieu à compte-rendu au Conseil lors de la prochaine séance.

Fait à Culoz le 18 mars 2021

Le Maire,

Franck ANDRE-MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20210318-de-2021-09-AR
Date de télétransmission : 22/03/2021
Date de réception préfecture : 22/03/2021

Contrat de Location de Fibre Optique pour la ville de CULOZ

ENTRE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – TELECOM SUD EST, société par actions Simplifiée au capital social de de 1 300 100,00 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 518 201 710, dont le siège social est situé RUE MARIO ET MONIQUE PIANI - 69480 AMBERIEUX, représentée par M. **Jean-Charles PHILIPPON**, et ci-après dénommée « **le Fournisseur** »,

Toute correspondance devra être adressée à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, Rue Mario et Monique PIANI, 69480 AMBERIEUX.

ET

La Ville de CULOZ, dont l'Hôtel de Ville est situé 46 Rue de la Mairie représentée par Mr **Franck ANDRE-MASSE** en qualité de Maire de la Ville de CULOZ, dûment habilité aux fins des présentes et ci-après dénommée « **la Ville de CULOZ** » ou « **le Client** »,

Le Client et le Fournisseur sont collectivement dénommés ci-après « **les Parties** ».

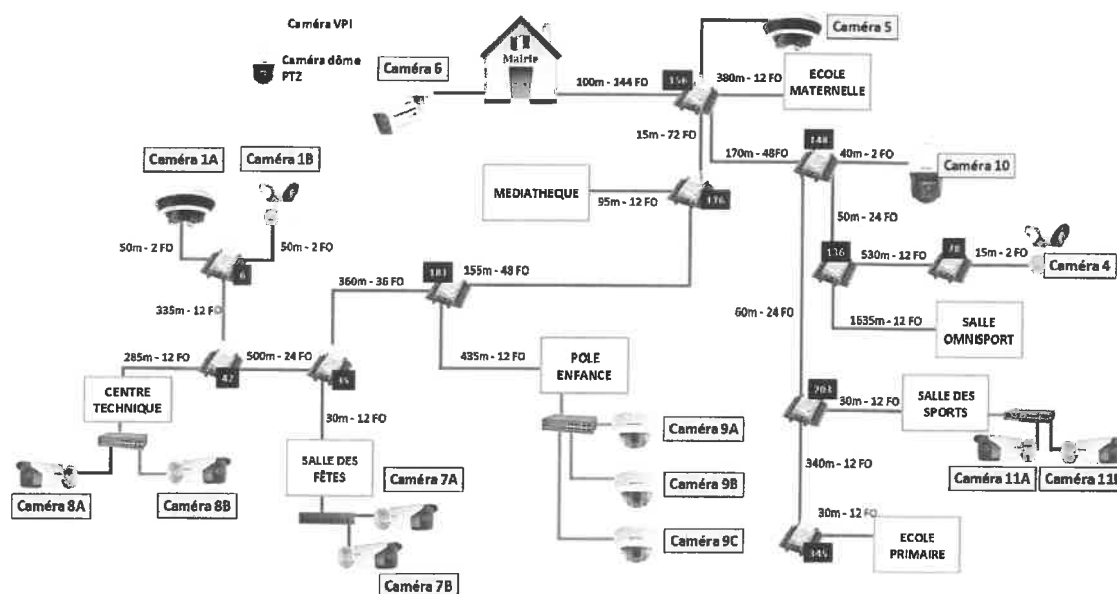
EN CONSEQUENCE DE QUOI, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET

Le présent Contrat Cadre a pour objet de définir l'ensemble des termes et conditions par lesquelles le Client pourra acquérir des Prestations auprès du Fournisseur et le Fournisseur fournira les Prestations ayant fait l'objet d'une Commande.

I. Présentation de la base pour le calcul de la redevance d'occupation des infrastructures Orange

Synoptique du réseau de vidéo protection de la commune de PONCIN, en date effective du 26/06/2019:



Récapitulatif des liaisons optiques sous fourreaux opérateur :

Tenant	Aboutissant	Type de câble fibre (FO)	Distance (m)	Prix BPU (m) HT/an	Montant de location Fourreaux Orange HT/An
Baie de la Mairie	Boite N°156	144Fo	100m	1.15 €	115 €
Boite N°156	Boite N°176	72 Fo	300m	1.15 €	345 €
Boite N°176	Boite N°181	48 Fo	155m	1.15 €	156.15 €
Boite N°181	Boite N°35	36 Fo	360m	0.89 €	320.40 €
Boite N°156	Boite N°148	48 Fo	170m	1.15 €	195.50 €
Boite N°148	Boite N°203	12 Fo	88 m	0.89 €	78.32€
Boite N°176	Médiathèque	12 Fo	95m	0.89 €	84.55€
Boite N°181	Pôle Enfance	12 Fo	435 m	0.89 €	387.15€
Boite N°35	Salle des Fêtes	12 Fo	30m	0.89 €	26.70€
Boite N°42	Centre Technique	12 Fo	285m	0.89 €	253.65€
Boite N°203	Salle des Sports	12 Fo	30m	0.89 €	27.70€
Total			2048 m		1603 €

II. Pilotage du déploiement

Prestations de Pilotage et Suivi de la Procédure Orange commande simple

- Commande Plan PIT (Traitement) 1 Commande par lien
- Déclaration d'étude (Traitement)
- Commande d'accès (Traitement)
- Fin de travaux (Vérification & Traitement)

Longueur totale des liens en date du 11/03/2021 = 2048 mètres linéaire

Coût de la prestation = 0,80 € HT par mètre linéaire

Forfait Eiffage Energie Systèmes : 1638.84 € HT Montant Global et Forfaitaire

III. Redevance annuelle

Longueur totale des liens = 2048m mètres linéaire

Coût de la redevance Annuelle suivant le Tableau déploiement ci-dessous

Tenant	Aboutissant	Type de câble fibre (FO)	Distance (m)	Prix BPU (m) HT/an	Montant de location Fourreaux Orange HT/An
Baie de la Mairie	Boite N°156	144Fo	100m	1.15 €	115 €
Boite N°156	Boite N°176	72 Fo	300m	1.15 €	345 €
Boite N°176	Boite N°181	48 Fo	155m	1.15 €	156.15 €
Boite N°181	Boite N°35	36 Fo	360m	0.89 €	320.40 €
Boite N°156	Boite N°148	48 Fo	170m	1.15 €	195.50 €
Boite N°148	Boite N°203	12 Fo	88 m	0.89 €	78.32€
Boite N°176	Médiathèque	12 Fo	95m	0.89 €	84.55€
Boite N°181	Pôle Enfance	12 Fo	435 m	0.89 €	387.15€
Boite N°35	Salle des Fêtes	12 Fo	30m	0.89 €	26.70€
Boite N°42	Centre Technique	12 Fo	285m	0.89 €	253.65€
Boite N°203	Salle des Sports	12 Fo	30m	0.89 €	27.70€
Total			2048 m		1603 €

Forfait Eiffage Energie Systèmes : 1603€ HT/an Montant Périodique

IV. Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée d'un (1) an, à partir de la date de signature.

Il sera ensuite renouvelé d'année en année par tacite reconduction, à moins que l'une des deux parties n'ait fait connaître à l'autre, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, adressée 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours, son intention de ne pas renouveler. La résiliation du contrat entraîne la suppression des liaisons.

Toute modification de liaison, que ce soit par suppression ou adjonction, feront l'objet d'un avenant constatant d'un changement intervenus.

V. Conditions financières

Le présent contrat est conclu entre les parties pour 2 types de prestations : celles de pilotage (déploiement du réseau) et celles de redevance (occupation fourreaux).

Pour la prestation de redevance, elle fera l'objet d'une facturation selon un montant annuel et global et forfaitaire. Pour la prestation de pilotage, elle fera l'objet d'une facturation selon un montant global et forfaitaire. Sauf stipulation contraire, les Commandes seront conclues pour une durée de douze (12) mois à compter de la Date de début du Service concerné.

Modalités de facturation et de paiement :

Les délais de paiement des factures est de 45 Jours.

Les prix établis dans les paragraphes ci-dessus sont exprimés en euro hors taxes.

Fait à Ambérieux, le 11/03/2020 en deux exemplaires originaux dont un pour le Fournisseur et un pour le Client.

Pour EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES



EIFFAGE
Énergie Systèmes
Eiffage Energie Systèmes
Télécom Sud-Est
EIFFAGE Réseaux Fibre et Mobiles
ZI - 69480 Ambérieux-d'Azergues
Capital de 1 300 100 €
RCS VILLEFRANCHE 618 201 710

Pour LA VILLE DE CULOZ



MAIRIE DE CULOZ
(AIN)